

Secrétariat du Conseil d'administration

Conseil d'administration  
Séance du 15 mars 2022

**Point 5**

---

## Compte financier 2021

### Délibération n°2022-04

---

P.J. : Tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, compte de résultat, bilan et annexe.

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

#### **Article 1 :**

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **Emplois de l'organisme :** 1 002 ETP et 970 ETPT
  - Dont emplois sous plafond : 964 ETP et 935 ETPT
  - Dont emplois hors plafond : 38 ETP et 35 ETPT
  
- **121 159 568 € d'autorisations d'engagement :**
  - Personnel 81 777 096 €
  - Fonctionnement 27 468 259 €
  - Intervention 13 424 312 €
  - Investissement 7 283 973 €
  
- **116 833 496 € de crédits de paiement :**
  - Personnel 81 669 010€
  - Fonctionnement 27 125 693 €
  - Intervention 13 596 124 €
  - Investissement 7 513 541 €
  
- **130 199 287 € de recettes**
  
- **294 919 € de solde budgétaire (excédent)**

**Article 2 :**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

○	Variation de la trésorerie	+ 344 797 €
○	Résultat patrimonial	- 2 462 525 €
○	Capacité d'autofinancement	+ 5 003 338 €
○	Variation du fonds de roulement	- 1 435 420 €

**Article 3 :**

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de - 2 462 525 € en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Valérie DELAHAYE-GUILLAUCHEAU  
Présidente du Conseil d'administration